

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 46 (1966)
Heft: 3: Éléance, sport et industrie

Rubrik: Chambre de commerce suisse en France : 48 assemblée générale :
rapports présentés : 7 juin 1966

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

48^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapports présentés

7 juin 1966

48^e Assemblée générale de la Chambre de commerce suisse en France

La Chambre de commerce suisse en France a tenu, le 7 juin 1966, au Pavillon Dauphine, sa 48^e Assemblée générale sous la présidence de M. Jean-Louis Gilliéron et en présence de Son Excellence M. Agostino Soldati, Ambassadeur de Suisse en France et Président d'honneur.

Dans son rapport annuel, lu par le Directeur général, M. Georges-O. Robert-Tissot, Dr en droit, le Conseil d'Administration a souligné que « l'amélioration de la balance commerciale de la Suisse avec l'étranger a eu pour résultat un ralentissement sensible des échanges franco-suisse. Les exportations de la France vers la Suisse ont atteint en 1965 la somme de 2 milliards 851 millions de francs français, soit une augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente. En sens inverse, les importations de la France ont atteint 1 milliard 201 millions, soit moins de la moitié des achats suisses en France. Il en résulte que la différence en faveur de la France s'est élevée à 1 milliard 650 millions de francs français, représentant le plus fort excédent par rapport à ses autres partenaires, avec lesquels la France présente des résultats relativement équilibrés entre importations et exportations.

Passant en revue les activités de la Chambre, le Conseil constate que l'effort des divers services en vue de se mettre plus directement à la disposition du commerce et de l'industrie des deux pays a été satisfaisant. En effet, la Chambre de commerce suisse en France, qui est la Chambre de commerce étrangère la plus importante de Paris, a reçu dans ses bureaux plus de 5.000 visiteurs, enregistré plus de 16.000 appels téléphoniques et expédié près de 100.000 plis postaux.

D'autre part, d'importants efforts de promotions de vente mettant en relief la collaboration industrielle et commerciale franco-suisse ont obtenu un vif succès et ont fait l'objet de reportages télévisés et radiodiffusés en France et en Suisse. La presse mondiale spécialisée en a aussi rendu compte, ainsi que les actualités cinématographiques suisses.

Des voyages ont également été organisés en Champagne à l'intention d'industriels suisses et au C.E.R.N. à l'intention d'industriels français. D'importants contacts personnels ont pu se nouer à l'occasion de dîners qui ont

été honorés de la présence de ministres du Gouvernement français comme M. Maurice Bokanowski, Ministre de l'industrie.

Par ailleurs, la « Revue économique franco-suisse », qui s'appellera dès l'automne « *Revue France-Suisse* », est le moyen d'expression et d'information caractéristique de l'importance et de la qualité des relations franco-suisse. Dans la période que nous vivons où les accords économiques et financiers sont réajustés les uns après les autres avec de nouvelles modalités d'application, le « *Bulletin Hebdomadaire d'Information* » constitue une sécurité pour les abonnés par la rapidité et l'exactitude des informations. Enfin, l'*Annuaire franco-suisse* 1966 joue un rôle particulièrement utile avec l'introduction des numéros postaux et des numéros de téléphone modernisés.

Par ailleurs, le recouvrement de petites créances en France peut actuellement se faire à de bonnes conditions, par les services juridiques de la Chambre.

Le Conseil d'Administration s'efforcera de trouver en 1966 les moyens propres à résoudre les 4 grands problèmes de l'heure : 1^o La discrimination douanière du Marché commun, 2^o La double-imposition, 3^o Les liaisons routières franco-suisse, 4^o L'intégration européenne non-politique, en ce qui concerne notamment le droit commercial et l'équivalence des diplômes universitaires. D'une manière générale la position de la France qui a quelque peu assoupli l'attitude parfois monolithique de Bruxelles pourrait être un facteur propice à la reprise de pourparlers, dont les négociateurs craignent à juste titre les nombreuses aspérités, mais que les peuples en général appellent de tous leurs vœux.

Dans son allocution M. l'Ambassadeur Agostino Soldati a fait ressortir l'intérêt et l'importance du marché suisse pour le commerce extérieur français, tout en faisant le point sur l'état actuel des pourparlers franco-suisse en matière de double-imposition.

M. Jean-Louis Gilliéron, pour sa part, a attiré l'attention sur la mission de la Compagnie qui n'a pas varié depuis 48 ans, à savoir : relancer constamment les relations franco-suisse et établir entre industriels et commerçants — intéressés aux échanges franco-suisse — les contacts indispensables à l'information individuelle des chefs d'entreprises et des Gouvernements. »

Rapport du Conseil d'administration pour 1965

Introduction

Les variations de la balance commerciale du pays constituent pour la Suisse l'observation barométrique de notre économie nationale. En effet, la part des échanges extérieurs joue un rôle beaucoup plus important pour son économie que pour les pays disposant de matières premières et d'espace. En 1964, le déficit d'ailleurs traditionnel, avait atteint un niveau préoccupant lorsqu'il atteignit 4 milliards 79 millions de francs suisses. Il a repris en 1965 un aspect moins alarmant, puisqu'il a pu être ramené à 3 milliards 65 millions, ce qui représente une amélioration de 1 milliard 14 millions, d'une année à l'autre.

Les mesures prises par le Gouvernement suisse au cours des deux années précédentes ont donc donné des résultats concrets, qui se sont traduits par une augmentation de 12,2 % des exportations totales et de 2,4 % seulement de toutes les importations. Ces deux chiffres expliquent l'amélioration intervenue.

En valeur, les *exportations totales* de la Suisse ont atteint en 1965 : 12 milliards 861 millions de francs suisses et sont en augmentation de 1 milliard 399 millions par rapport à l'année précédente qui totalisait : 11 milliards 462 millions.

Quant aux *importations totales*, elles se sont élevées en 1965 à 15 milliards 926 millions, montrant ainsi une faible progression de 386 millions par rapport à 1964.

Échanges avec le Marché commun (C.E.E.)

Par rapport à l'année précédente, les *exportations suisses* vers les pays du Marché commun enregistrent une légère baisse, puisqu'elles passent de 40,5 % des chiffres susmentionnés en 1964, à 39,8 % en 1965. Quoique lents, les effets de la discrimination douanière du Marché commun, à l'égard d'un petit pays voisin, n'en sont pas moins certains, puisqu'en 1962 il absorbait encore 42 % des exportations suisses. Donc après 3 ans, cette baisse de 2,2 % représente à elle seule près de 300 millions de frs de marchandises. Qu'en sera-t-il après le 1^{er} juillet 1968, lorsque l'union douanière sera intégrale à l'intérieur du Marché commun ?

Les *importations suisses*, en revanche, marquent une légère augmentation puisqu'elles totalisent 62,2 % de l'ensemble des importations en 1965, contre 62 % en 1964.

Échanges avec l'Association Européenne de Libre-Échange (A.E.L.E.)

Ce Groupement, destiné à faciliter l'intégration européenne, a absorbé 19,8 % des exportations totales de la Suisse (19,5 % en 1964), soit la moitié des ventes aux pays de la C.E.E.

Quant aux *importations*, l'A.E.L.E. a fourni 14,9 % du total susmentionné (contre 15 % en 1964), ce qui revient à dire que la Suisse achète pratiquement autant à sa voisine : la France (14,5 %), qu'à ses partenaires de l'A.E.L.E.

Place de la Suisse dans le commerce extérieur de la France

- cinquième client;
- septième fournisseur.

Les échanges commerciaux franco-suisses ont encore une fois progressé, mais sous le signe d'un ralentissement marqué, qui pourrait bien être pour l'avenir, le début d'une évolution vers la régression, si des mesures énergiques ne sont pas prises pour y remédier, sous le signe de l'amitié séculaire qui lie les deux pays.

En fait, selon les statistiques françaises, les *exportations de la France* vers la Suisse ont atteint en 1965 la somme de 2 milliards 851 millions de francs français, soit une augmentation

de 2 % par rapport aux chiffres de 1964 (2.793 millions de fr. français). Il y a lieu de noter que les augmentations avaient été en 1964 de 13 %, et en 1963 de 17 %. Parmi les clients de la France, la Suisse se place maintenant après l'Allemagne fédérale (9.580 millions), la Belgique-Luxembourg (4.820 millions), l'Italie (3.619 millions) et les États-Unis (2.935 millions).

En ce qui concerne les *importations de la France* en provenance de la Suisse, elles ont augmenté de 5 % en 1965 (6 % en 1964 et 18 % en 1963). Elles totalisent 1 milliard 201 millions de fr. français, soit moins de la moitié des achats suisses en France. Les principaux fournisseurs de cette dernière sont, dans l'ordre : l'Allemagne fédérale (9.439 millions), les États-Unis (5.372 millions), la Belgique et le Luxembourg (4.239 millions), l'Italie (3.585 millions), la Grande-Bretagne (2.579 millions) et les Pays-Bas (2.569 millions).

Il résulte de ce qui précède, que la différence en faveur de la France, en 1965, entre le total de ses ventes en Suisse et le total de ses achats, s'est élevé à 1 milliard 650 millions de fr. français (1 milliard 644 millions de fr. français en 1964), le plus fort excédent alors qu'avec ses autres partenaires, la France présente des résultats presque équilibrés entre ses importations et ses exportations.

France-Suisse

L'augmentation moyenne des *exportations globales* de la France vers la Suisse a donc été de 2 %. A part quelques exceptions, le ralentissement général affecte tous les secteurs significatifs.

Le taux de croissance le plus élevé est marqué par les céréales qui atteignent 14 % (1964 : + 20 %, 1963 : + 74 %). Les autres secteurs en progression comme les huiles et combustibles, les automobiles, les produits chimiques, les boissons, les machines et appareils électriques, les livres, les métaux précieux et les vêtements, présentent des augmentations entre 5 et 9 %. A noter ici que les métaux précieux marquent + 8 % en 1965, alors qu'en 1964 ils avaient diminué à - 49 % et en 1963 à - 19 %.

La baisse la plus importante frappe le sucre et les sucreries, puisqu'elle est de - 27 % en 1965, alors que ces mêmes produits avaient augmenté de 59 % en 1964 et de 26 % en 1963. De même les achats suisses ont diminué dans les secteurs machines et appareils non électriques - 10 %, laine - 16 %, bois - 17 %.

(Voir les valeurs en jeu dans notre Bulletin Hebdomadaire du 16-2-1966.)

Suisse-France

L'augmentation moyenne des *exportations globales* de la Suisse vers la France s'est élevée en 1965 à 5 %, contre 6 % en 1964 et 18 % en 1963. Il y a lieu de noter que l'augmentation moyenne des importations totales de la France a été de 2,7 %. Il en résulte que malgré les tarifs discriminatoires du Marché commun et une tendance à interpréter d'une manière parfois restrictive les textes par certains bureaux, on doit rendre une fois de plus hommage à la fidélité de la clientèle française et au dévouement des représentants de l'industrie suisse, dont les efforts inlassables ont permis le maintien, voire même l'amélioration de certaines positions.

C'est ainsi que les secteurs suivants révèlent une sensible progression : produits chimiques organiques + 35 % (1964 : - 6 %, 1963 : + 31 %), huiles et courant électrique + 44 % (1964 : - 19 %, 1963 : - 11 %), coton + 26 %, horlogerie + 15 %, articles de librairie + 15 %, produits laitiers + 11 %.

En revanche, des diminutions se sont produites dans les métaux précieux - 24 % (1964 : - 37 %), dans les matières plastiques - 23 % (1964 : + 22 %), dans les machines et appareils électriques - 15 % (1964 : + 28 %), dans les matières colorantes - 6 % (1964 : - 3 %) et dans les machines et appareils non électriques - 3 % (1964 : + 6 %).

(Voir les valeurs en jeu dans notre Bulletin Hebdomadaire du 16-2-1966.)

Activités de la Chambre

L'exercice 1965 a vu s'achever l'évolution de l'activité de notre Compagnie, amorcée dès janvier 1964, et qui avait pour objectif de la mettre plus directement au service du commerce et de l'industrie des deux pays.

Quelques chiffres donneront une idée du volume de notre activité, ainsi que de la productivité du personnel :

L'*effectif du personnel* qui était de 18 personnes au Siège de Paris en janvier 1964, a été ramené à 14 personnes, dont la plupart ont dû faire face à des responsabilités accrues, à des activités nouvelles, à une charge de travail plus considérable, tout en cherchant constamment à améliorer la qualité des services et des publications. Il est particulièrement intéressant de noter que les frais de personnel qui s'élevaient à fr. français 356.092 en 1962, ne s'élèvent qu'à fr. français 367.357 en 1965, malgré l'augmentation du coût de la vie.

Nos 2.906 adhérents ont versé fr. français 446.000 de cotisations en 1965. En 1962, avec un barème identique, les cotisations se sont élevées à fr. français 442.000.

Il est intéressant de noter qu'en plus de ce qui précède, le personnel de Paris a répondu à plus de 10.000 lettres individuelles, dont les copies sont dûment classées dans nos archives. Il a procédé de plus à l'envoi de plus de 81.000 circulaires aux membres de la Compagnie.

Le nombre des visiteurs reçus à nos bureaux de Paris s'est élevé en 1965 à plus de 5.000 personnes qui ont demandé, de la part des cadres notamment, une attention soutenue et des soins vigilants, afin d'améliorer par un service prompt et efficace la réputation dont jouit notre Compagnie. Nous avons eu la satisfaction de n'enregistrer aucune réclamation, les problèmes survenus ayant pu être réglés à la satisfaction des intéressés.

Le nombre des appels téléphoniques venant de l'extérieur s'est élevé à près de 16.000 et de par le fait qu'un nombre infime de ces entretiens téléphoniques peut s'avérer rémunérateur pour notre Compagnie, c'est là peut-être que se trouve la dépense de temps la plus importante au service de la collectivité et plus particulièrement de la Confédération suisse. Notre Compagnie, qui est la Chambre de commerce étrangère la plus importante de France, puisque la Chambre de commerce des États-Unis compte 2.031 membres et la Chambre de commerce italienne 1.300, doit avoir un service téléphonique affable et à la hauteur des traditions d'hospitalité du pays.

Promotions de vente

Une manifestation collective importante a été réalisée aux Champs-Élysées les 17 et 18 mai 1965, sur le thème : « Contribution suisse à l'élégance française. » Nous avons voulu ainsi faire mieux connaître à l'élite parisienne l'ensemble des produits suisses qui apparaissent dans la mode de Paris, que ce soient des broderies, des cotonnades de Saint-Gall, des soieries de Zurich, des tresses de chapellerie de Wohlen, de l'horlogerie et de la bijouterie, des chaussures, des produits de beauté. Un cocktail réservé à la Presse et un dîner le lendemain, destiné à des personnalités attentivement choisies, en tête desquelles se trouvait M. Maurice Bokanowski, Ministre de l'Industrie, ont permis une action publicitaire de grande envergure. La Télévision, la Radio et la Presse spécialisée des deux pays en ont donné un écho.

Ces manifestations au sommet, relativement peu onéreuses par rapport aux résultats, sont une formule qui mérite d'être retenue par nos industries d'exportation, car sans être publicitaire « stricto sensu », elle utilise judicieusement le potentiel important représenté par un organisme comme le nôtre qui, parfaitement implanté dans le pays, est de longue date au service du pavillon suisse.

Voyages organisés

En vue de faciliter des contacts entre industriels et commerçants français et suisses, nous avons invité en octobre, plus particulièrement une centaine de nos adhérents suisses, à connaître la Champagne et ses vins. Le voyage s'est réalisé confortablement en autocar à grand parcours entre Paris et Épernay et a remporté un vif succès, de même que le dîner aux chandelles au « Royal Champagne ».

Parallèlement, une centaine d'industriels français se sont rendus en novembre à Genève, sous notre égide, pour visiter le C.F.R.N. et les réalisations des industries suisses et françaises dans cette institution européenne. Le soir, un dîner-conférence de 350 couverts organisé par le Cercle de la Presse et des Amitiés étrangères permettait à nos adhérents d'entendre le Directeur Général du C.F.R.N., le Professeur Weisskopf, parler du « Savant dans la Cité ». Le dîner et le logement étaient assurés par l'Hôtel Intercontinental.

Dîners-conférences

Nos membres nous font fréquemment part de leur inquiétude au sujet de l'insuffisance des *liaisons routières entre la France et la Suisse*. Aussi avons-nous organisé en avril 1965 un dîner-conférence où ce problème a été traité par M. Philippe Lamour, Président de la Commission Nationale pour l'Aménagement du Territoire, par M. Bertrand Du Pouget, Président-Délégué de la Fédération Nationale des Clubs automobiles de France, par M. François Peyrot, Conseiller d'État du Canton de Genève, en présence de M. W. Donzé, Conseiller administratif de la ville de Genève, du Président de l'Automobile-Club de France, des Présidents de sections de clubs automobiles français et suisses, des Préfets et des Maires des départements et des villes traversés. Autrement cette action se poursuit en Suisse avec le concours des Clubs automobiles et de la Chambre de commerce française en Suisse.

Le dîner-conférence que nous avons prévu à fin novembre et auquel nous avons invité un membre du Gouvernement, n'a pas pu être réalisé, en raison de la préparation des élections présidentielles de décembre.

Publications

La « *Revue économique franco-suisse* » nous sert de véhicule pour faire connaître certains problèmes trop ignorés, ou pour introduire des idées nouvelles. C'est ainsi que nous avons consacré le N° 1 à la « Concentration industrielle », le N° 2 à la « Contribution suisse à l'élégance française », le N° 3 aux « Problèmes des Villes-frontières », comme Bâle et Genève. Ce numéro a contribué à faire connaître en France l'existence du groupement de la « *Regio Basiliensis* ». Quant au N° 4, il a été consacré aux « Sports d'Hiver », avec l'aimable concours de l'Office National Suisse du Tourisme que nous tenons à remercier ici. Ces quatre numéros ont encore ceci de particulier : aucun d'entre eux n'est déficitaire par le simple fait que, tiré à 7.000 exemplaires destinés exclusivement à des cadres et à des chefs d'entreprises, notre nouveau Service de publicité a réussi à transformer l'idée du soutien occasionnel, en support publicitaire efficace, dans un milieu sélectionné, solidaire et dynamique, qui correspond à la définition de l'adhérent de notre Compagnie.

Le « *Bulletin Hebdomadaire d'Information* » rencontre toujours plus d'intérêt et a fait l'objet de plusieurs essais d'amélioration des éditoriaux et de la présentation. Les frais inhérents à ces perfectionnements n'ont pas pu être intégralement couverts pendant l'exercice 1965. L'expérience aidant, ils le seront probablement en 1966.

« *L'Annuaire franco-suisse 1965-66* » n'a pu sortir de presse qu'au début de janvier 1966 en raison des nombreuses modifications intervenues par l'adjonction des numéros postaux et des numéros de téléphone modernisés. Cette sortie de presse postérieure au 31 décembre ne nous a pas permis de comptabiliser sur l'exercice 1965 les charges et les produits de cette publication toujours bénéficiaire. L'exercice 1966 s'en trouvera amélioré d'autant.

Publicité

Créé en septembre 1964, ce nouveau Service a justifié à ce jour tout ce que l'on attendait de lui. La réalisation d'un support publicitaire efficace, la présence répétée dans le plus grand organe spécialisé traitant des problèmes franco-suisses, voire même européens, constitue pour nos industries une plateforme d'information et de diffusion importante. Nos autres publications et nos manifestations au cours desquelles nos adhérents peuvent largement faire connaître leurs produits, sous forme d'échantillons ou de décoration, sont également très appréciées. Mais ce Service pourrait être appelé à d'autres développements.

Service Juridique

Les honoraires élevés que doivent payer nos adhérents suisses lorsqu'ils ont des recouvrements de créances à faire exécuter en France, nous ont incités à mettre à la disposition de nos membres un véritable *service de contentieux*, dirigé par un licencié en droit, spécialiste en droit européen.

Service commercial

Les employés de ce service, s'ils n'ont plus guère à intervenir pour les droits de licence sur les importations, consacrent en revanche leur activité à la recherche de représentants très utile en elle-même, d'une part, et à la recherche de renseignements généraux, demandés le plus souvent par des non-membres. Si ce Service n'existait pas, ils s'adresseraient aux services commerciaux de l'Ambassade à qui nous sommes heureux de rendre ce service.

Locaux

Afin de mettre nos bureaux à la hauteur de ce que nous désirons offrir à nos adhérents, nous avons obtenu de la Société propriétaire de notre immeuble la réfection de certaines pièces de nos locaux devenus vétustes sur les deux étages. D'autre part, les boiseries ont été repeintes. Leur clarté et leur propreté n'ont certes pas été étrangères à l'accroissement de la productivité du personnel.

Comptabilité

La comptabilité a dû être adaptée en fonction des besoins de l'action commerciale entreprise.

L'instrument comptable, actuellement au service de la direction, permet une gestion commerciale rationnelle, reposant sur des données précises. Il y aura lieu d'en simplifier et d'en perfectionner le mécanisme pour en rendre le coût moins onéreux.

Le *Directeur général*, de son côté, a :

- visité de nombreuses industries susceptibles de s'intéresser à nos actions de promotion de vente,
- recruté une centaine de nouveaux adhérents,
- jeté les bases d'une sélection d'hôtels et de restaurants à recommander à nos membres,
- organisé des voyages tant en Suisse qu'en France,
- donné des conférences sur l'économie suisse aux étudiants H.E.C. et à divers groupes intéressés,
- représenté notre Compagnie dans des Foires spécialisées, régionales, nationales ou internationales,
- entrepris des démarches auprès de grandes maisons suisses des principaux secteurs économiques et obtenu des contributions exceptionnelles totalisant fr. français 65.000,
- enfin, participé activement à la recherche de publicité en Suisse.

Les grands problèmes à résoudre

1) *Droits de douane*

La réalisation récemment décidée de l'union douanière au sein du Marché commun dès le 1^{er} juillet 1968, mettra dans une position difficile l'industrie d'exportation suisse à destination des pays de la C.E.E. Les écarts de droits existant actuellement entre le tarif intérieur (C.E.E.) et les tarifs extérieurs nationaux des pays membres sont, avec certains pays comme la France, extrêmement importants. Ces écarts atteignent, dans bien des cas, l'extrême limite du supportable. Parfois le seuil critique semble avoir été dépassé, l'industrie suisse n'étant plus en mesure de compenser l'écart des droits, par des réductions de prix dues soit à une amélioration de la productivité, soit à une réduction des marges.

Pour l'industrie chimique suisse, par exemple, la moyenne des droits se situera pour les postes les plus importants à un niveau de l'ordre de 13 à 15 % à partir du mois de juillet 1968. Un tel écart par rapport au régime de libre circulation des marchandises à l'intérieur du Marché commun constitue un handicap extrêmement grave pour les industries suisses, dont la grande majorité vit essentiellement de l'exportation.

Mais ce handicap déjà très substantiel peut encore être aggravé par les méthodes d'évaluation en douane des pays d'importation. Il s'agit là, en fait, du problème de la valeur en douane qui fait l'objet d'une définition par la Convention de Bruxelles de 1953 et dont l'inter-

prétation soulève de nombreuses difficultés. On relève une tendance à une interprétation excessive par certains pays membres, qui cherchent à intégrer dans la valeur en douane des marchandises, en plus du prix facturé, certains éléments comme des redevances de licences, des redevances de marques, des frais de publicité, etc., sans que cette façon de procéder trouve sa justification dans une stricte interprétation des textes de base. Ces interprétations abusives conduiraient en fait à un cumul de mesures discriminatoires (droits de douane majorés d'ajustements) qui alourdirait encore le handicap subi par l'industrie suisse d'exportation. Il y a donc lieu d'être vigilants pour faire en sorte que, faute de pouvoir éviter l'écart de droits entre le régime intérieur C.E.E. et le tarif extérieur commun, cet écart ne soit pas aggravé de surcroît par une interprétation abusive de la notion de valeur en douane. Ce grave problème nous cause des inquiétudes.

2) *La double-imposition*

La demande de la France de procéder à la révision de la « Convention franco-suisse » du 31 décembre 1953, ayant pour objet d'éviter les doubles-impositions, pose de nombreux et délicats problèmes. Les nombreuses questions qui nous ont été posées par nos adhérents à ce sujet nous incitent à suivre ce problème de près et avec la plus grande attention.

3) *Liaisons routières franco-suisse*

Au cours de l'année, à la demande de nombreux membres, nous avons entrepris d'exposer ce problème, ce qui a permis de faire le point de la situation et d'examiner les possibilités pratiques, d'accélérer l'amélioration de la liaison entre l'autoroute Lille-Marseille et l'autoroute Genève-Zurich. Genève est destinée à être le croisement des grands axes routiers européens reliant l'Angleterre à l'Italie et la Scandinavie à l'Espagne. Notre Compagnie peut être, avec la Chambre de commerce française en Suisse et les Clubs automobiles, l'organe de liaison souhaité pour établir les contacts périodiques nécessaires avec les Administrations des deux pays, en vue de répondre efficacement aux demandes légitimes des usagers et d'éviter pour la Suisse un isolement loin des grands axes routiers européens, qui pourrait être fatal à sa position en Europe, sans parler de son tourisme.

4) *Intégration européenne*

Bien qu'un rapprochement effectif entre le Marché Commun et l'Association Européenne de Libre-Échange ne semble pas pouvoir être envisagé dans l'immédiat, notre Compagnie ne se lassera pas d'apporter son concours pour favoriser une collaboration européenne active. Elle vient d'organiser à la Chambre de commerce internationale une Conférence-débat sur « La Société commerciale européenne », et il est à souhaiter que la Suisse ne restera pas à l'écart des travaux importants qui sont en train d'être réalisés à Bruxelles sur ce plan.

D'autre part, l'absence d'équivalence des diplômes européens restreint le champ d'activité des étudiants suisses d'une manière très regrettable et le N° 2/1966 de notre Revue traite de cet important problème, vital pour un heureux développement intellectuel de notre jeunesse.

D'une manière générale, la position de la France, qui a quelque peu assoupli l'attitude parfois monolithique de Bruxelles, pourrait être un facteur propice à la reprise de pourparlers, dont les négociateurs craignent à juste titre les nombreuses aspérités, mais que les peuples en général appellent de tous leurs vœux.

Conclusion

Dans le monde moderne en pleine mutation et en pleine expansion, il est important que la Chambre de commerce suisse en France puisse contribuer à orienter les rapports du commerce et de l'industrie de nos deux pays.

Il est de la plus grande importance que les multiples possibilités de notre Compagnie soient mieux connues dans les milieux industriels, commerçants et même gouvernementaux suisses, afin que nous puissions toujours mieux : coordonner les énergies et les moyens, cerner les problèmes, circonvenir les difficultés, diffuser les idées constructives, maintenir le renom de la qualité suisse et utiliser Paris comme plateforme d'une véritable collaboration franco-suisse industrielle et commerciale.

Administration de la Chambre

Le Conseil d'Administration de notre Compagnie s'est réuni cinq fois en 1965. Au cours de cet exercice, nous avons eu le chagrin de perdre trois administrateurs :

MM. André Firmenich,
Walter Fürst,
et Émile Fünfschilling, ancien Président de la Section de Marseille.

Nous n'oublierons pas leur attachement à la cause de notre Compagnie, ainsi que le dévouement dont ils ont fait preuve pendant de longues années.

Par ailleurs, le 22 janvier 1966, notre Compagnie a subi une perte irréparable en la personne de M. J.-C. Savary, membre d'honneur et Président de notre Conseil de 1952 à 1958. Le rayonnement de sa personnalité était tel que, même ceux qui ne l'ont connu que peu de temps, restent, malgré sa disparition, éclairés par son bon sens et encouragés par sa bonté. L'efficacité de sa Présidence, alliée à ses dons de psychologue, ont fait de notre Compagnie l'instrument utile qu'il souhaitait dans les relations franco-suisse. Les éminents services qu'il a rendus à son pays resteront marqués dans toutes les mémoires.

* * *

Les mandats d'administrateurs de MM. Bricchet et Staehelin ont pris fin à l'Assemblée générale de 1966. Au cours des nombreuses années pendant lesquelles ils ont rempli leurs fonctions avec distinction au sein du Conseil, leur appui nous a été précieux. Nous les remercions sincèrement de ce qu'ils ont fait pour notre Compagnie et espérons qu'ils voudront bien continuer à soutenir nos activités.

Les membres suivants du Conseil, dont le mandat de trois ans vient à échéance à cette assemblée, sont rééligibles. Il s'agit de :

MM. Gérard Bauer,
André Cramer,
Emmanuel Faillettaz,
André Geiser,
Paul Gruaz,
André Joseph,
Henri Nussle,
Jean de Senarclens.

Nous proposons à l'Assemblée générale la nomination de trois nouveaux administrateurs :

MM. Robert Firmenich, de la Société Firmenich et Cie,
Elie Gueissaz, Directeur général de la Société Française Gardy,
Hans von der Mühl, Directeur de la Société Privée de Banque et de Gérance et Administrateur de la S. A. Brown Boveri et Cie.

En terminant le rapport de l'exercice écoulé, nous ne voudrions pas manquer de remercier très sincèrement les Comités de nos sections de Lyon et de Marseille qui réalisent avec dévouement et dynamisme la coordination de notre action dans leurs régions respectives.

Nous exprimons également notre reconnaissance à Son Excellence l'Ambassadeur de Suisse en France, et à ses collaborateurs à Paris et en province, de même qu'aux Administrations fédérales et aux groupements professionnels et commerciaux qui ont bien voulu nous honorer de leur confiance et soutenir nos efforts.

En France, où nous comptons de très nombreux et sincères amis, nous remercions plus particulièrement les diverses Administrations avec lesquelles nous avons de fréquents contacts, de même que la Chambre de commerce de Paris, la Foire de Paris et les principales Chambres de commerce françaises, ainsi que les groupements professionnels intéressés aux échanges avec la Suisse.

Enfin, nous ne saurions clore le chapitre des remerciements, sans relever que les aspects positifs du présent Rapport ont pu être réalisés grâce à l'excellent esprit d'équipe et au dévouement inlassable de tout notre personnel à Paris et en province.

Exposé de Monsieur Jean-Louis Gilliéron

Président de la Chambre de Commerce Suisse en France

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,
MESSIEURS LES PRÉSIDENTS,
MESSIEURS LES CONSULS,
MESSIEURS,

En montagne, les haltes permettent de mesurer le chemin parcouru et de déterminer celui par lequel on va poursuivre son ascension.

Après trois ans passés à la Présidence de votre Compagnie, une halte m'a paru nécessaire.

En si peu de temps, que de mutations ont déjà marqué l'économie française et l'économie suisse ! On constate, une fois de plus, avec quelle rapidité la vie économique se transforme de nos jours.

En ce qui concerne notre Compagnie, comme ailleurs, c'est en partie le passé qui détermine l'avenir.

Lorsque les dirigeants des affaires suisses, installés en France, ont créé la Chambre de commerce suisse en France, dans les semaines qui ont suivi l'Armistice de 1918, ils avaient en vue *deux choses* :

— d'une part, relancer les relations économiques franco-suisses, bouleversées par la guerre et en faciliter le développement, grâce à leurs efforts communs et à une organisation adéquate;

— d'autre part, pressentant que l'économie des années à venir subirait des à-coups sévères, ils estimaient que la recherche d'une information appropriée, en particulier par des contacts fréquents entre eux, était nécessaire, pour mieux scruter l'avenir et orienter leurs entreprises en conséquences.

Ce fut le fil conducteur de l'activité de votre Compagnie jusqu'en 1939.

Par la suite, l'organisation, mise au point, fut utilisée dans un cadre semi-administratif de 1939 à 1945, et pendant les quelque quinze années qui suivirent.

En effet, pendant la guerre, notre Chambre de commerce a transmis le courrier entre la Suisse et la France et, par la suite, elle se chargea d'intervenir auprès des autorités compétentes pour l'obtention des licences d'importation des produits suisses en France.

C'est à la fin de cette période aussi que nos anciens Présidents, MM. Jéquier et Savary, ont contribué largement à rétablir les bonnes relations économiques entre nos deux pays, en aidant à résoudre les difficultés qui s'étaient élevées dans le domaine chimique et horloger.

Lorsque cette période sombre fut passée, notre Compagnie a repris sa vocation d'origine.

C'est alors que les débats qui ont précédé le Traité de Rome ont été évoqués lors d'une série de dîners-conférences mémorables, tant par MM. Robert Schuman et Walter Hallstein que par des Ministres hollandais, belges et anglais, entre autres.

Dans la période actuelle, la concurrence commerciale s'étant accrue, les services de nos secrétariats de Paris, Lyon et Marseille, forts d'une longue expérience, d'une solide documentation et d'employés compétents, s'efforcent de rendre les services dont ont besoin les quelque 2.900 membres de notre Compagnie.

Je voudrais, ici, m'arrêter un instant.

Vous, qui représentez ici l'ensemble de nos membres, êtes à même d'avoir à notre égard des exigences dont nous avons pleinement conscience.

Pour les *deux tiers* environ, vous représentez des Maisons qui exportent en Suisse et vous êtes, sans peut-être le réaliser entièrement, parmi les plus intéressants des exportateurs français, vus sous l'angle de l'économie de la France.

En effet, la France équilibre ses échanges commerciaux avec la plupart de ses partenaires, alors que les échanges commerciaux avec la Suisse se soldent par un excédent en faveur de la France de 50 %.

L'exportation vers la Suisse est donc un des fleurons de l'exportation française mais, dans certains cas, cette situation peut vous rendre vulnérables, comme vous avez déjà pu vous en apercevoir.

Vous comptez donc sur l'appui de notre Compagnie et nous vous l'assurerons avec la même fidélité que vous nous accordez.

Quant au troisième tiers de nos membres, ce sont des importateurs de produits suisses en France et je les salue, ici, avec la même admiration que les précédents.

Leur tâche est difficile parce qu'ils sont placés au centre du Marché commun et sont touchés par des droits de douane qui les discriminent par rapport aux autres grands fournisseurs de la France, en particulier, l'Allemagne et la Belgique.

Vous aussi, qui représentez ici cette catégorie, nous savons que vous comptez sur notre aide et nous ne manquerons pas de vous la donner, dans toute la mesure de nos moyens.

Cela m'amène à dire que les cotisations de chacun de nos adhérents doivent être gérées avec le plus grand soin pour satisfaire aux exigences que je viens d'exprimer.

Or, nos secrétariats sont sollicités pour des renseignements, voire des interventions, par beaucoup de gens qui ne sont pas membres de notre Compagnie, ou ne peuvent pas l'être.

Nous les satisfaisons, néanmoins, puisqu'ils sont susceptibles de contribuer à développer les relations économiques franco-suisses et nous savons gré à nos Autorités fédérales, à Berne, qui ont bien voulu accepter de prendre à leur charge dorénavant cette partie de frais que ces services supposent, frais qui jusqu'ici étaient supportés par les seuls membres de la Compagnie.

Pour conclure ce bref coup d'œil sur l'histoire de la Chambre de commerce suisse en France, je dirai que ce qui me réjouit et montre bien la vitalité de notre Compagnie, c'est qu'au travers de ses quarante-huit années d'histoire, elle s'est constamment développée et qu'elle compte près de 3.000 adhérents ainsi que le rapport du Conseil vous le rappelait. De ce fait, la Chambre de commerce suisse en France est à la tête des chambres de commerce étrangères en France, du point de vue du nombre de ses adhérents.

Elle a donc une position bien établie pour regarder l'avenir sans crainte, convaincue que sa vocation d'origine doit rester le fil d'Ariane de son action future.

L'évolution économique à prévoir pour les années prochaines verra s'accroître l'acuité de la concurrence et rendra plus sensibles les discriminations douanières dues à l'existence, côte à côte, du Marché commun et de l'A.E.L.E. Nous devons donc renforcer encore les possibilités d'action et l'efficacité de notre secrétariat, ainsi que nous assurer une information plus aiguë sur les grands problèmes que poseront les mutations économiques que nous aurons à traverser.

Ces tâches ne pourront être efficaces que si des liens étroits existent avec les administrations françaises et suisses, avec l'O.S.E.C., en particulier, et avec nos grandes associations professionnelles. Nous pensons qu'en maintes occasions, nous pourrions leur rendre des services qu'elles ignorent, car indépendamment de notre secrétariat, notre Compagnie dispose d'un Conseil d'Administration actif et dévoué, où sont représentées non seulement les principales entreprises suisses établies en France, mais les principales industries qui travaillent avec la France. On peut donc se demander si ce Conseil ne devrait pas être consulté lorsque se fait le choix des expositions ou des foires françaises auxquelles la Suisse est appelée à participer. Dans un autre domaine, nous avons constaté, au cours de ces dernières années, que plusieurs entreprises suisses, grandes ou moyennes, se sont engagées sur le marché français, mal renseignées ou conseillées, ce qui les ont conduites à des pertes substantielles et d'autant plus regrettables que leur expérience malheureuse peut les tenir écartées de ce marché pendant longtemps.

Certes, le silence est l'âme des affaires, mais s'il mène à mal mesurer les possibilités d'un

marché ou à être insuffisamment renseigné sur les sociétés et les hommes avec lesquels elles veulent collaborer, on prend des risques disproportionnés avec les avantages que peut donner le silence, c'est-à-dire la surprise. Là encore, sous le sceau du secret, si c'est nécessaire, notre Conseil ou notre bureau peuvent être des traits d'union particulièrement utiles.

Ces quelques considérations d'ordre pratique et qui me semblaient devoir être dites une fois, m'amènent à parler, pour terminer, de cette tâche primordiale de notre Compagnie, celle d'informer nos membres sur les conséquences possibles des grandes mutations économiques qui caractérisent notre époque.

Certes, la presse financière et commerciale nous renseigne quotidiennement dans ce domaine, et cela avec beaucoup d'autorité et de compétence, les quelques amis journalistes que je vois ici dans cette assemblée savent à quel point je les estime et apprécie leur avis.

Néanmoins, leurs informations sont dans la règle des nouvelles au jour le jour. Notre tâche est de chercher à les interpréter pour s'efforcer de percevoir ce dont demain sera fait, ce que pourraient être les rapports économiques franco-suisses dans dix ou vingt ans, dans le cadre de l'évolution économique et politique de nos jours.

Cette tâche, nous nous sommes efforcés de la remplir en sollicitant des conférenciers de choix pour nos dîners-conférences et en choisissant attentivement les sujets traités dans notre « Revue économique franco-suisse ». La gravité des problèmes qui semblent être devant nous, en raison surtout de *l'intégration européenne* qui se fait, doit nous obliger à être plus attentifs à cette vocation qui est la nôtre. C'est pourquoi votre Conseil devra dorénavant, à mon avis, se pencher sur eux plus attentivement que par le passé.

C'est pourquoi aussi nous serons peut-être appelés à organiser des colloques franco-suisses où des hommes d'affaires des deux pays pourront mettre en parallèle leurs vues dans leurs secteurs respectifs pour s'efforcer d'en tirer les perspectives nécessaires à la prévision de l'évolution économique. Les conclusions de ces travaux seront évidemment communiquées à nos adhérents.

Voilà, Mesdames, Messieurs, les quelques réflexions que m'ont suggéré les heures de haltes qui me semblaient utiles.

Des tâches importantes nous attendent dans les années à venir, nous nous efforcerons de les remplir avec cette tenacité propre à notre pays, sachant qu'ainsi nous contribuerons à développer de la manière la plus heureuse les relations économiques franco-suisses.

Allocution

de S. E. Monsieur Agostino Soldati

Ambassadeur de Suisse en France

Les journaux et l'actualité donnent une certaine image des faits économiques. Cette image ne correspond pas toujours à celle qui émerge d'une étude comparée des statistiques.

Il en va ainsi, par exemple, des échanges commerciaux entre pays, notamment entre pays européens. On pourrait croire, pour ce qui est de ceux-ci, que l'importance (le volume) des échanges serait en relation avec l'espace qu'un pays occupe sur une carte géographique, ou avec les liens d'interdépendance économique ou politique entre les deux pays, ou avec l'importance que l'un ou l'autre de ces pays prend dans l'actualité politique. Tout cela n'a que des liens très éloignés avec la réalité. En fait, les grands pays ne sont pas toujours de très grands importateurs, ni de très grands exportateurs. Le choix des fournisseurs, ainsi que la faveur des clients, dépendent de circonstances, de conditions qui ne s'improvisent pas au gré des courants politiques. Les opérateurs économiques ne sont que médiocrement attentifs à ceux-ci; cela même — et c'est intéressant — lorsque l'importation est entièrement entre les mains d'organismes d'État.

D'autre part, des expressions telles que « les exportations vers le pays « x » ont quadruplé l'an dernier » signifient généralement que ces ventes, représentant 0,20 % des exportations totales, sont passées à 0,80 %. Il est clair que des exportations vers un seul pays, représentant environ, par exemple, 6 % du total global des ventes du pays exportateur, pourront difficilement passer en un an à 24 %.

Les statistiques du commerce franco-suisse sont à ce propos instructives, surtout si on les met en rapport par exemple avec l'ensemble des exportations françaises, ou des exportations globales des pays du Marché Commun. Les chiffres de la balance des comptes (échanges commerciaux, plus les paiements afférents à d'autres opérations économiques dites invisibles) le seraient encore davantage.

Les chiffres du commerce franco-suisse ne donnent tout leur sel que si on les rapproche, par exemple, du volume des exportations françaises vers d'autres pays occidentaux.

En dehors des pays du Marché Commun, la Suisse est le deuxième client de la France, après les États-Unis, et encore la marge entre ces deux pays est-elle petite. Les États-Unis ont acheté pour 594 millions de dollars de produits français en 1965. Je ne m'attarde pas sur les proportions entre la dimension, la population, le revenu national de ces deux entités, tellement différentes qu'elles se trouvent être opposées et même extrêmes. La Suisse, au regard des 594 millions de dollars importés par les États-Unis, a acheté en France pour 577 millions de dollars. L'écart est minime.

En troisième ligne des clients de la France en dehors des pays du Marché Commun vient le Royaume-Uni, grande puissance industrielle entre toutes, avec 50 millions d'habitants. Elle n'achète que pour 464 millions de dollars de produits français.

Si on se place sous un autre angle et si l'on considère les achats de produits français *par tête d'habitant dans tous les pays du monde*, la Suisse arrive en première ligne et devance même les pays du Marché Commun. Par tête d'habitant, chaque Suisse achète plus de pro-

duits français qu'un Allemand, qu'un Beneluxien et qu'un Italien. C'est une découverte inattendue que la lecture, je dirais même le ton des journaux, ne nous amènerait pas à retrouver. Le fait n'est jamais évoqué, mais c'est la vérité statistique. Elle valait la peine d'être relevée.

Ce qu'on sait, c'est que la valeur des achats suisses en France est égale au double de la valeur des achats français en Suisse. Cet excédent en faveur de notre pays de résidence a atteint l'an dernier un milliard et demi de francs suisses. Mais ce qui est intéressant à préciser, c'est que cet excédent couvre deux tiers du solde commercial passif de la France vis-à-vis des États-Unis, c'est-à-dire d'un pays, je le répète, dont les données matérielles ne sont pas à définir ici.

Voyons l'importance de la Suisse comme partenaire de l'ensemble du Marché Commun. Les chiffres sont encore plus surprenants. En 1965, la Suisse a laissé aux Six un solde actif commercial net d'un milliard de dollars. *Aucun autre pays au monde* ne laisse à la Communauté un solde commercial actif de cette importance. La Suisse seule équilibre la moitié du solde passif des échanges entre l'ensemble de la Communauté et les États-Unis. C'est une contribution importante, non seulement sous l'angle commercial mais aussi sous l'angle de la balance des comptes.

La Suisse importe davantage de l'ensemble des Six que le Royaume-Uni. Par tête d'habitant (cela est particulièrement significatif), la Suisse achète davantage de la Communauté Européenne que les pays membres eux-mêmes n'achètent aux autres pays membres. C'est-à-dire que chaque Suisse consomme plus de produits de la Communauté que chaque membre de la Communauté n'achète de ses propres pays frères. Ce sont des constatations curieuses. Elles ne sont pas courantes.

Les importations totales de la Suisse en provenance de la Communauté ont été en 1965 égales à 62 % des importations globales de la Suisse. C'est un chiffre très élevé. Mais ce qui n'est pas connu et met en relief la valeur de ce pourcentage, c'est que les pays du Benelux, par exemple, ne recherchent que la moitié de leurs importations globales à l'intérieur de la Communauté. L'Allemagne, la France et l'Italie ne s'approvisionnent à l'intérieur de la Communauté que pour un tiers de leurs importations globales. Malgré le formalisme et la dialectique, la Suisse est plus intégrée dans la Communauté que n'importe quel pays membre de celle-ci. Ce sont des facteurs auxquels on ne s'attend pas et auxquels, je répète, la lecture de la presse ou les discours politico-économiques ne nous préparent pas.

Avec une population qui représente moins d'un trentième des États-Unis et un revenu national cinquante fois moins important que le PNB des États-Unis, la Suisse importe de la Communauté 80 % de ce que les États-Unis y recherchent! Cela représente un pouvoir d'absorption des produits de la Communauté qui est sans égal dans le monde.

La presse et l'actualité donnent parfois aussi certains aperçus romanesques sur l'importance d'autres partenaires commerciaux dans le monde. Voilà les faits. L'U.R.S.S. a importé pour environ 368 millions de dollars de produits de la Communauté en 1965. Les autres pays de l'Est (Tchécoslovaquie, Pologne, Hongrie, Allemagne de l'Est, Bulgarie) ont importé pour un milliard de dollars de l'ensemble des pays du Traité de Rome. Des chiffres relativement modestes si nous pensons que les 6 millions de voisins d'outre-Jura ont acheté pour 2 milliards et demi de dollars. Il faut être reconnaissants aux statisticiens quand ils fournissent du « suspense » et de l'inédit...

Mais l'actualité politique et économique ne s'arrête pas. Citons donc en passant, à titre de curiosité, que la Chine, marché de 700 millions d'habitants, a importé de la Communauté Européenne, donc de l'ensemble des six pays, des produits pour la valeur 232 millions de dollars. La Suisse, elle, a importé de cette même Communauté pour 2 milliards et demi de dollars de produits communautaires. Ce sont des données intéressantes, parce qu'en contradiction avec les impressions qu'on pourrait recueillir en surface.

La France ne compte donc dans le monde pas de meilleur client que son voisin d'outre-Jura. La Communauté Économique Européenne non plus. Celle-ci, à vrai dire, ne pourrait presque pas s'en passer. Elle lui doit sa meilleure couverture dans les échanges commerciaux avec les pays industrialisés non membres.

Souhaitons que ces chiffres amènent à un souci d'équilibre par une augmentation ultérieure des échanges, ou alors par une diminution de certaines tracasseries négatives dues à la procédure collective inextricable, par exemple, des importations agricoles des Six.

Bilan au 31 décembre 1965

	ACTIF			PASSIF	
	F	F	F		F
VALEURS IMMOBILISÉES				FONDS PROPRES	
Prêts à plus d'un an		85.000,—		Fonds propres	190.549,80
Titres de participation		21.500,—		Solde déficitaire de l'exercice 1964	45.037,32
Dépôts et cautionnements . . .		468,20	106.968,20	Solde déficitaire de l'exercice 1965	38.313,44
VALEURS D'EXPLOITATION					107.199,04
Stock papier d'impression . . .			14.616,87	DETTES A LONG ET MOYEN TERMES	
VALEURS RÉALISABLES A COURT TERME OU DISPONIBLES				Dettes à plus d'un an	5.744,12
Clients	35.909,62			DETTES A COURT TERME	
moins : Provision pour dépréciation	3.000,—	32.909,62		Fournisseurs	79.448,96
Autres débiteurs		29.399,43		Autres créanciers	28.182,32
Comptes de régularisation-actif		21.135,25		Comptes de régularisation-passif	46.293,75
Titres de placement		135.600,—		Banques	106.536,77
Banques et chèques postaux . . .		31.190,01			260.461,80
Caisse		1.585,58	251.819,89		
			<u>373.404,96</u>		<u>373.404,96</u>

Sur la base des travaux et contrôles auxquels nous avons procédé auprès de la CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE à Paris, nous certifions que les chiffres du Bilan au 31 décembre 1965 reproduit ci-dessus ressortent bien des livres et comptes de cette Association et reflètent effectivement la situation active et passive à cette date.

Paris, le 24 mai 1966.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE FRANÇAISE
D'EXPERTISE COMPTABLE
M. Gauzan, **B. Berger,**
Experts comptables D.P.L.E.
inscrits au Tableau de l'ORDRE à Paris.

Les organes d'administration de la Chambre de commerce suisse en France

Président d'honneur

S. Exc. M. Agostino SOLDATI, Ambassadeur de Suisse en France.

Membres d'honneur

M. Carl-J. BURCKHARDT, ministre plénipotentiaire.
M. Pierre MICHELI, ambassadeur.
M. Pierre de SALIS, ministre plénipotentiaire.
M. Louis BOVET, ancien président de la section de Marseille et du Sud-Est.
M. Georges HIRZEL, ancien président de la Section de Lyon et du Centre.
M. Hugues JÉQUIER, ancien président.
M. Georges-E. REYMOND, ancien président.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. Jean-Louis GILLIERON, Paris. Représentant de la Société de Banque Suisse.

Vice-Président :

M. Bernard de MULLER, Paris. Directeur général de Chauffage Sulzer S. A.

Trésorier :

M. Beat NOTZ, Paris. Promotion financière S. A. Administrateur de Notz et C^{ie}, Bienne.

Membres :

M. Charles AMIET, Paris. Administrateur des Papeteries de la Chapelle.
M. Gérard BAUER, Bienne. Président de la Fédération suisse des associations de fabricants d'horlogerie (F.H.).
M. Jacques de BAVIER, Paris. Directeur général des produits Roche S. A.
M^e Alain BERTHOUD, Paris. Avocat-conseil de l'Ambassade de Suisse en France.
M. Arthur BIEDERMANN, Marseille. Négociant en cuirs et peaux.
M. Émile-Victor BITTERLI, Zurich. Administrateur de Sociétés. Président de l'Alliance française de Zurich.
M. Xavier de BOCCARD, Lyon. Directeur de la S. A. Comptabilités-Statistiques. Président de la Section de Lyon et du Centre.
M. Armand BOURGNON, Paris. Directeur de l'Office national suisse du tourisme.
M. Jean-Louis BURCKHARDT, Paris. Directeur-administrateur de la Société commerciale des chaussures Bally-Camsat.

M. Edmond CHALUT, Paris. Directeur général des Produits suisses Georges Fischer S. A.

M. André CRAMER, Directeur financier de Rank Xerox S. A.

M. Emmanuel FAILLETTAZ, Lausanne. Président du Comptoir Suisse.

M. Emile FEHR, Paris. Président-directeur général de la Société Française Bunge.

M. Robert FIRMENICH, Directeur de la Société Firmenich & C^{ie}.

M. Charles FRIEDLANDER, Paris.

M. André GEISER, Paris. Directeur des Produits Sandoz S. A.

M. Paul GRUAZ, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. Gérant de la Société Pyragric.

M. Pierre GSCHWIND, Champigny-sur-Marne. Administrateur, Directeur général des Établissements Wander.

M. Charles GUEISSAZ, Paris. Gérant de Escher Wyss (France).

M. Élie GUEISSAZ, Directeur général de la Société Française Gardy.

M. André JOSEPH, Lille. Consul honoraire de Suisse à Lille. Ingénieur, représentant. Ateliers de Construction Rieter S. A.

M. J.-F. LINDT, Lyon.

M. Jan von der MUHLL, Directeur de la Société Privée de Banque et de Gérance et Administrateur de la S. A. Brown, Boveri & C^{ie}, Baden.

M. Henry NUSSLE, Champigny-sur-Marne. Président de l'Électrofil S. A.

M. Christian de POURTALÈS, Paris. Associé gérant de Neufelize, Schlumberger, Mallet et C^{ie}.

M. Edgar PRIMAULT, Berne. Président et délégué de l'Office suisse d'expansion commerciale.

M. Max-Heinrich SCHNEEBELI, Schaffhouse. Directeur général de Georges Fischer S. A.

M. Jean de SENARCLENS, Genève. Directeur adjoint de la Société Générale pour l'Industrie.

M. Henri STAMM, Marseille. Docteur ès sciences économiques. Ancien Directeur du Comptoir Commercial André et C^{ie} S. A. Président de la section de Marseille.

M. Pierre STOFFEL, Zurich. Directeur Escher-Wyss S. A.

M. Flurin TURNES, Paris. Gérant de la Maison Buhler frères.

M. Robert VERNAY, Paris. Directeur général des Hôtels Meurice, Prince de Galles et Grand Hôtel.

M. Bertrand VERNES, Paris. Banquier. Associé-gérant de MM. Vernes et C^{ie}.

M. Frédéric VOSER, Paris. Gérant de la Maison Georges Meyer et C^{ie} S. A. Tresses et cloches pour chapellerie.

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur général : M. Georges-Olivier ROBERT-TISSOT.

VIENT DE PARAÎTRE :

Lexique de l'économie suisse

Pour la première fois paraît en français un tableau embrassant l'ensemble de la vie économique et sociale de la Suisse. Cette publication constitue un instrument de travail indispensable à quiconque veut connaître rapidement certains problèmes ou faits relatifs à l'économie suisse contemporaine.

Élaboré sous la direction d'un Comité de rédaction formé d'universitaires et de représentants de l'économie, cet ouvrage présente, dans un esprit de rigoureuse objectivité, les aspects tant institutionnels que techniques et sociaux de l'économie suisse : cadre législatif, politique économique et sociale, agriculture, industrie, commerce, banque, assurance, etc.

Au nombre de 133, les articles, dus à la plume de 125 auteurs choisis parmi les meilleurs connaisseurs des matières traitées, se succèdent dans l'ordre alphabétique des thèmes. Ils sont suivis d'une bibliographie mentionnant les ouvrages et études auxquels pourra se reporter le lecteur désireux d'approfondir tel ou tel sujet. Le " Lexique de l'économie suisse " est ainsi un ouvrage de vulgarisation et de documentation, de consultation et d'étude.

Présenté sous la forme d'un volume relié (15,8 × 24 cm) de 654 pages, il est complété par un index détaillé permettant au lecteur de trouver sans peine le ou les articles consacrés en tout ou partie à la question qui l'intéresse.

En vente à la Chambre de commerce suisse en France, 16, avenue de l'Opéra, Paris-1^{er}
au prix de F. 125 (franco : F. 128)

Journée d'information sur le cinéma super 8 et 16 mm et les moyens audio-visuels

Il est coutumier d'affirmer que nous vivons l'ère de l'audio-visuel : tant dans le domaine individuel (cinéma d'amateur), collectif (enseignement) que technique (cinéma et télévision), les moyens de communication par le son et par l'image se développent à un rythme rapide, et suscitant un progrès technique en perpétuelle évolution.

La Société PAILLARD BOLEX a organisé le 22 septembre, à Paris, une journée d'information destinée, tant à faire le point de cette évolution qu'à présenter, en avant-première, un ensemble de matériels et d'équipements nouveaux.

C'est ainsi que dans le domaine du cinéma amateur était présentée la dernière née des usines suisses : la caméra BOLEX 150 SUPER 8, qui s'écarte résolument des formules conventionnelles et offre des caractéristiques originales dans le cadre du nouveau format. Avec la BOLEX 150, étaient exposés leurs compléments : le Projecteur muet 18,5 Super et le Projecteur sonore BOLEX SM8.

Pour les cinéastes professionnels, est apparue pour la première fois la caméra de reportage 16 professionnelle, spécialement étudiée pour les utilisations modernes du cinéma et de la télévision.

Enfin, toute la gamme des matériels audio-visuels, indispensables à l'enseignement et à l'industrie, a été présentée et commentée, notamment le projecteur 16 mm sonore avec dérouleur continu, très remarqué l'an dernier à l'exposition de LAUSANNE, et le projecteur 16 mm sonore avec éclairage Xenon.